Fédération Nationale des Chasseurs
TECHNIQUE / SCIENTIFIQUE

CIRCULAIRE

A TOUTES LES FEDERATIONS

Issy-les-Moulineaux, le 18 août 2025

LE PRESIDENT

A TOUTES LES FDC/FRC

C25-100

Objet : Mise en œuvre du prélèvement maximal autorisé (PMA) journalier pour la chasse de la sauvagine– Modalités de déclaration

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'Arrêté encadrant la chasse de certaines espèces devrait être pris très prochainement. Dans ce cadre, tout chasseur qui prélève une espèce soumise à PMA (25 ou 15) devra l'enregistrer sur l'application mobile « ChassAdapt » (Cf. note du 28 juillet 2025).

Pour la chasse à la hutte, le carnet des installations de chasse de nuit devra toujours être renseigné sur les prélèvements de toutes les espèces dont la chasse est autorisée pour l'instant. Il y aura donc un système de double déclaration durant cette période de transition obligatoire.

Concernant le PMA individuel de 15 oiseaux par jour et par chasseur, il y a obligation de le déclarer sur Chassadapt et cette déclaration doit être la règle. Néanmoins, conformément à l'article R 425-20-3, la FNC vous propose un modèle de carnet permettant aux chasseurs qui ne disposent pas de l'application Chassadapt de déclarer leur prélèvement de sauvagines. Cela doit être l'exception.

Nous vous transmettons donc en annexe :

- Un modèle imprimable directement par le chasseur, au format A4 en recto uniquement ;

Un outil permettant la saisie centralisée des déclarations papier en fin de saison sera mis à disposition des Fédérations de façon à faire remonter les données pour établir le rapport annuel qui nous est demandé.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration active à la diffusion de cette mesure réglementaire essentielle, et à l'organisation de la distribution des carnets auprès des chasseurs qui ne pourront pas utiliser ChassAdapt. Comme vous le savez, la gestion durable des espèces chassables repose sur une connaissance fine des prélèvements réalisés sur le terrain. Il en va de notre responsabilité, nous chasseurs, de déclarer nos prélèvements afin de défendre ensemble une chasse durable.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Willy Schraen